

GUIDE « PAS À PAS » CANDIDATER

#1

Comprendre le programme

L'objectif de cette étape est de permettre au porteur d'un projet de candidature au programme ESMS numérique ou à toute personne souhaitant bénéficier des financements dédiés à la transformation numérique dans le cadre du Ségur Numérique de la santé, de comprendre les enjeux et la démarche globale de façon synthétique.

INTRODUCTION

Le programme ESMS numérique est l'un des leviers de la transformation numérique du secteur médico-social et social par :

- Un soutien financier sans précédent apporté aux établissements et services
- La mise à disposition de ressources régionales et nationales dédiées : ressources documentaires, webinaires, organisation d'ateliers ou de groupe de travail...
- Une doctrine technique élaborée par l'Agence du Numérique en Santé à destination des professionnels de l'informatique

En participant au programme ESMS numérique, les établissements et services doivent monter un projet sur deux ans tout en initiant ou poursuivant une démarche stratégique d'élaboration d'un schéma directeur informatique.

Pourquoi une transformation numérique du secteur médico-social et social ?

Le programme ESMS numérique s'inscrit dans le cadre plus large de la feuille de route nationale du numérique en santé dont l'objectif est de moderniser la gestion du parcours de santé et d'accompagnement des personnes vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de handicap, protection de l'enfance, majeurs accompagnés, ...) grâce au Dossier Usager Informatisé (DUI) interopérable.

Grâce à ces nouveaux équipements les échanges entre les professionnels et les personnes accompagnées seront plus fluides et plus sécurisés et les organismes gestionnaires se mettront ainsi en conformité avec leurs obligations réglementaires d'offrir un DUI compatible avec Mon Espace Santé.

Les évolutions techniques permettant l'interopérabilité des systèmes d'information reposent sur le développement de connecteurs logiciels d'une part, et la structuration des données d'autre part. Les éléments techniques à destination des professionnels de l'informatique sont décrits dans la doctrine technique élaborée par l'Agence du Numérique en Santé.

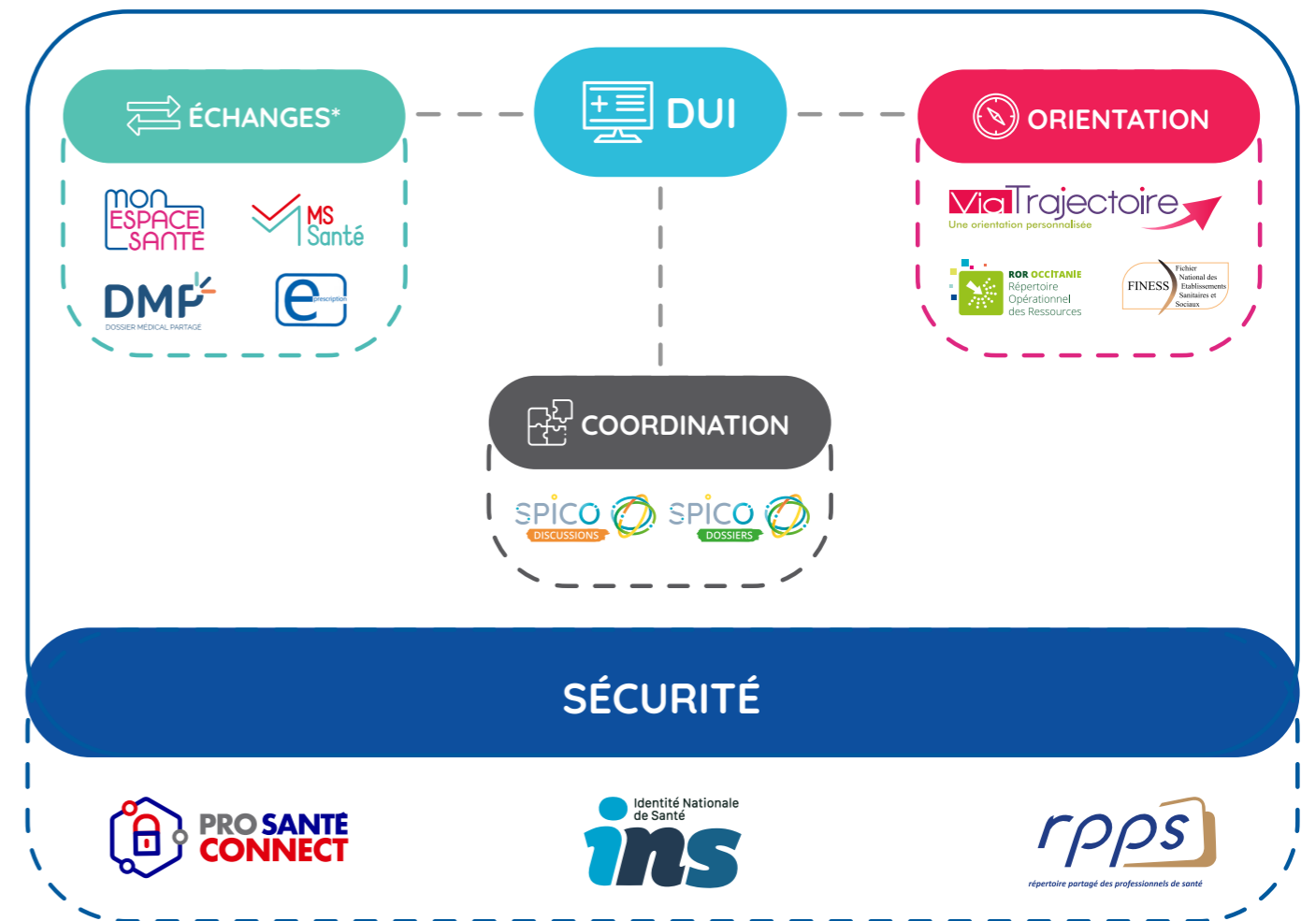
A terme, le programme du numérique en santé devrait :

- Faciliter la coordination des professionnels et l'échange d'informations
- Améliorer l'accompagnement des personnes
- Pour les personnes accompagnées, améliorer l'accès à l'information les concernant et favoriser ainsi leur participation à leur parcours de vie
- Améliorer la connaissance des besoins
- Libérer du temps aux professionnels pour accompagner les personnes et renforcer la coopération entre acteurs,
- Faciliter le pilotage à tous les niveaux
- Mieux protéger nos données de santé.

Dans ce contexte, le programme ESMS numérique vise à soutenir financièrement les ESMS pour les accompagner dans cette transformation numérique.

Pourquoi faire évoluer le DUI ?

Le DUI est donc, pour les ESMS, l'outil central ayant vocation à s'inter-opérer avec d'autres outils pour assurer, de façon sécurisée, des échanges de messages ou de documents et des services d'orientation et de coordination de parcours d'utilisateurs comme indiqué dans le schéma ci-dessous :



*Medimail est la messagerie sécurisée de santé, compatible MSSanté, proposée en Occitanie par le GRADeS e-santé Occitanie.

Qui est concerné ?

Sont concernés par le programme, tous les établissements et services sociaux et médico-sociaux listés dans l'article L312-1 du Code d'Action Social et des Familles : Article L312-1 - Code de l'action sociale et des familles - Légifrance (legifrance.gouv.fr) quel que soit leur statut juridique.

Ce peut-être à titre d'exemple : des EHPAD, FAM, SSIAD, SAVS, IME, MECS, AEMO AED, SAAD, accueil de jour...

En cas de doute, les personnes en charge du déploiement du DUI au sein de leur structure sont invitées à se rapprocher de l'ARS Occitanie pour vérifier si les établissements et services qui leur sont confiés sont tout ou parties éligibles pour bénéficier du financement du programme ESMS numérique.

Quelle est la durée du programme ?

Le programme durera 5 ans de 2021 à 2025 avec :

- Deux appels à projets en 2021 : sources de financement CNSA et SEGUR
- Un appel à projet par an de 2022 à 2025 : source de financement SEGUR

Comment obtient-on les financements ?

Pour bénéficier du programme ESMS numérique, les ESSMS doivent répondre à un appel à projets :

- Régional, publié par les ARS, pour les groupements de plus de 15 ESSMS et moins de 49 ESSMS ;
- National, publié par la DNS et la CNSA, pour les groupements de 50 ESSMS ou plus.

Comment s'y prendre ?

1. FAIRE SON PROPRE DIAGNOSTIC (DIAGNOSTIC INTERNE)

ACTIONS		DOCUMENTS
1.1	Réunir les professionnels pour recueillir les besoins : préparer en amont un questionnaire basé sur la liste des fonctions d'un DUI élaborée par l'ANAP	➔ Liste des fonctions d'un DUI élaborée par l'ANAP
1.2	Evaluer le niveau de maturité numérique d'un établissement ou service	➔ Outil ANAP d'autodiagnostic de maturité numérique pour le directeur
1.3	Identifier les personnes ressources en interne tenant compte de la disponibilité de ces personnes et de l'appétence pour le numérique	NA

2. COLLECTER DE L'INFORMATION (DIAGNOSTIC EXTERNE)

ACTIONS		DOCUMENTS
2.1	Lire les documents concernant les appels à projets	➔ Instruction CNSA : attention à la mise à jour chaque année
		➔ Appel à projets régional porté par l'ARS Occitanie
		Appel à projets national porté par la DNS (Attendu au 2 ^{ème} trimestre 2022)
		➔ Présentation des différentes situations d'obtention des financements incluant un calcul du montant estimé
		Optionnel : ➔ Guide PAI doc qui sera retravaillé à l'étape 3 pour apporter des précisions
2.2	Suivre les travaux du collectif MS & Numérique, s'inscrire dans les groupes thématiques de travail ou le club des DSI/RSI suivant intérêt	➔ Lien site du GRADeS pour connaître les dates et propositions
2.3	Eventuellement identifier des prestataires (DPO, AMOA/AMO)	➔ Constituer un annuaire

3. S'ORGANISER DANS LE TRAVAIL DE PILOTAGE

ACTIONS		DOCUMENTS
3.1	Définir les personnes ressources et les décisionnaires : Référents métier, décisionnaires, chef de projet : copil, contrat	➔ Organiser une gouvernance opérationnelle et stratégique
3.2	Définir les étapes et les phases incontournables ; ex : constitution de la grappe	➔ Formaliser dans un planning : informe de la cadence et de la disponibilité nécessaire en fonction des besoins
3.3	Cadrer le projet	➔ Un modèle de note de cadrage
3.4	Matrice RACI	➔ Exemple d'une matrice de partage de rôle et responsabilités
3.5	Initier une liste d'indicateurs	<i>A venir</i>

4. MOBILISER LES PROFESSIONNELS DE L'ORGANISATION

ACTIONS		DOCUMENTS
4.1	Identifier les référents métier de l'organisation (en rapport avec la cartographie ANAP et en tenant compte de leur disponibilité)	➔ Liste des fonctions d'un DUI élaborée par l'ANAP
4.2	Présenter le programme et ses attendus	➔ Une présentation clés en main

Qui fait quoi dans le Ségur Numérique ?

INTERVENANTS	RÔLES
ARS	Portage feuille de route régionale, information, sensibilisation, accompagnement au déploiement
GRADeS	Co-portage feuille de route régionale, information, sensibilisation, accompagnement au déploiement
Réseau Assurance Maladie	Co-portage feuille de route régionale, information, sensibilisation, accompagnement au déploiement
Délégation ministérielle au numérique en santé, rattachée au ministre de la santé	Pilotage du Ségur Numérique, coordination stratégique et opérationnelle

INTERVENANTS	RÔLES
Direction Générale de l'Offre de Soins du ministère de la santé	Pilotage du programme SUN-ES et de HOPEN, contribution à la task force Hôpital
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	Coordination stratégique et opérationnelle en coordination avec DNS et ANS, participation aux task forces, contribution aux DSR, coordination et appui au réseau de l'Assurance Maladie pour le déploiement, définition et mise en œuvre des accords conventionnels
Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie	Pilotage opérationnel du programme ESMS Numérique, contribution aux task forces Médico-social
Agence du Numérique en Santé	Contribution aux task forces, référencement des solutions, information, sensibilisation, accompagnement au déploiement, opérateur MSSanté et MIE
GIE Sesam Vitale	Opérateur DMP, téléservice INSi, App CV, eprescription
Centre National de Dépôt et d'Agrément	Homologation de certaines des solutions respectant les exigences Ségur
Agence de Services et de Paiement	Opérateur SONS
Agence Nationale d'Appui à la Performance	Conseils organisationnels au déploiement

Glossaire

Comme indiqué au paragraphe 1, le glossaire présent sur le site du GRADeS sera notre base : <https://www.esante-occitanie.fr/glossaire/>

L'action 15 permettra de le compléter avec les termes utilisés dans le programme ESMS numérique après accord du service communication du GRADeS.

En résumé

Le programme ESMS Numérique est une réelle opportunité pour les ESSMS. La [fiche suivante](#) présente le Ségur du numérique en santé pour le secteur médico-social et social dont le programme ESMS fait partie.